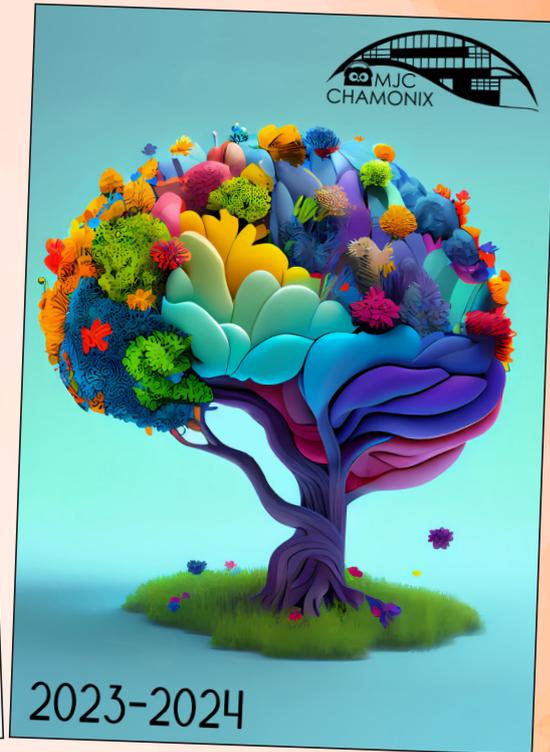
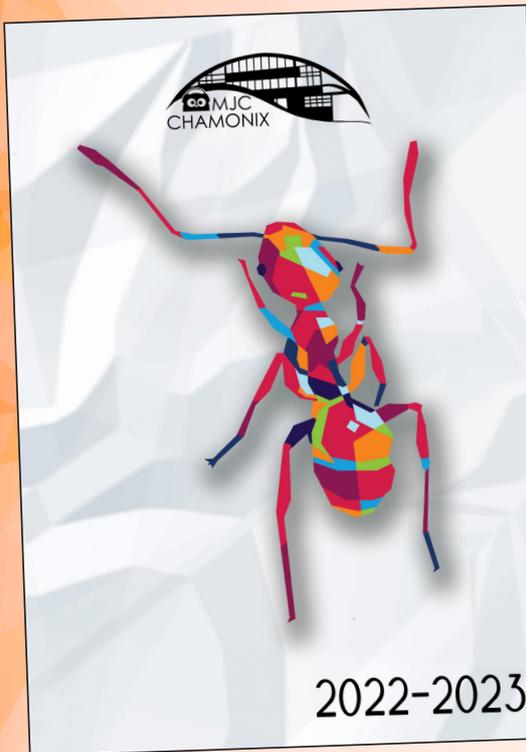


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024



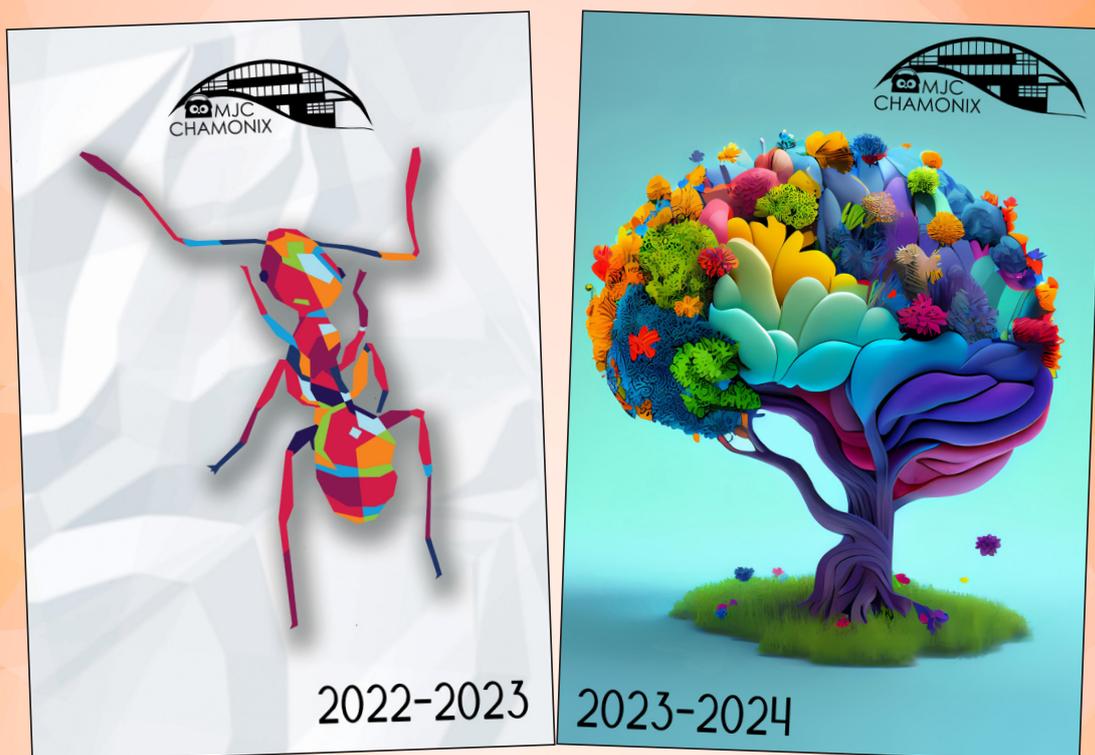
JEUDI 4 AVRIL 2024 - 18H30
MJC DE CHAMONIX

GARE DES GLACIERS

Rapport moral et d'orientation
Rapport financier
2023

Maison des Jeunes et de la Culture
adresse provisoire : 164 avenue de Courmayeur
74400 Chamonix Mont-Blanc
Tel.: 04.50.53.12.24 / @ : accueil@mjchamonix.org





Rapport moral et d'orientation

Rapport moral et d'orientation AG 2024

Préambule

Chères adhérentes, chers adhérents, bénévoles, élu(e)s bénévoles, chers partenaires, cher(e)s salarié(e)s, nous vous remercions de votre présence. Nous vous souhaitons la bienvenue à l'assemblée générale ordinaire de la MJC.

Nous souhaitons rappeler combien ces moments de bilans et de rencontres sont indispensables au bon fonctionnement de la dynamique associative de la MJC.

* * * * *

Nous avons l'honneur, en tant que coprésidents de la MJC, d'ouvrir l'Assemblée Générale ordinaire de notre association.

Chaque année, lors de notre Assemblée Générale ordinaire, nous mesurons un peu plus l'immense dynamique de l'ensemble des équipes et les innombrables animations qui en découlent. Le projet associatif de la MJC, les actions de terrain, les multitudes d'accueils, hors et dans les murs, la proximité avec les publics, la richesse culturelle associative comme fer de lance de nos engagements, nous amènent sincèrement à remercier l'ensemble des salariés professionnels, prestataires, les bénévoles, ainsi que l'ensemble des partenaires.

L'Assemblée Générale que nous vous proposons ce soir se veut synthétique mais non moins précise et complète. Nous vous invitons à lire l'ensemble des documents officiels (rapport moral et d'orientation, rapport financier et rapport d'activité) qui vous ont été distribués. Cette lecture vous permettra de mesurer au mieux l'immensité de la tâche accomplie, en responsabilité, par cette association.

* * * * *

Une gouvernance associative impliquée mais qui doit être renforcée

Si nous avons bien conscience que nos actualités chargées, nos responsabilités, nos vies privées et professionnelles, nous font bien souvent manquer de temps, nous nous permettons de nous rappeler que le fait associatif, toujours fragile, ne fonctionne que grâce à l'implication désintéressée des bénévoles qui constituent le Conseil d'Administration de la MJC, et en ce sens, qui s'investissent sans contrepartie pour le bien commun.

A l'heure où il est peut-être plus facile de s'isoler, de lâcher prise, de s'enfermer dans des postures « égoïstes », nous pensons bien au contraire que faire partie d'un collectif nous permet de nous questionner et surtout de faire sens dans nos engagements et les valeurs défendues. En réponse à l'isolement, nous préférons toujours l'engagement altruiste et collectif. Nous invitons toutes celles et ceux qui peuvent contribuer, ne serait-ce que quelques heures, à se faire connaître et à

nous rejoindre pour nous épauler dans le quotidien de cette vie associative, avec nos différences.

Sans bénévoles, pas d'association. L'adage est aussi simple que cela.

Nous rappelons que toute personne adhérente de l'association MJC depuis six mois révolus, peut se présenter aux élections du Conseil d'Administration et/ou également être cooptée en cours d'année pour intégrer les instances, et que nous serions heureux de compter de nouveaux membres parmi nous.

* * * * *

Remerciements aux partenaires

Nous souhaitons remercier très sincèrement les partenaires institutionnels et financiers sans qui notre association à but non lucratif ne pourrait fonctionner. En premier lieu, la Ville de Chamonix, Monsieur le Maire Éric FOURNIER, Mesdames Aurore TERMOZ, Juliette MARTINEZ, Marie-Noëlle FLEURY et Monsieur Jonathan CHIHI (ainsi que l'ensemble des services et des équipes municipales) partenaire majeur de la MJC. Nous en profitons pour remercier au nom du Conseil d'Administration de la MJC, Monsieur Yvonick PLAUD, membre élu de la ville, qui a œuvré au suivi des relations ville de Chamonix/MJC lors des discussions et décisions conventionnelles actuelles.

Nous souhaitons également remercier Madame Aurore TERMOZ en sa qualité de Conseillère Départementale, le S.D.J.E.S 74 et toute son équipe (nous en profitons pour excuser Fabien BASSET son chef de service), le Préfet de Haute-Savoie Monsieur Yves LE BRETON, la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc (dispositif de la C.T.G et plus particulièrement Monsieur Jérémy VALLAS, Vice-président en charge de la cohésion sociale), la Médiathèque de Chamonix, l'E.M.D.I (et plus particulièrement son directeur Philippe BADIN), la C.A.F de Haute-Savoie, l'association départementale des MJC des Savoie, ainsi que les établissements scolaires de la Vallée, Monsieur Cyprien PIROUD proviseur de la Cité scolaire Roger Frison Roche, et Monsieur Grégory MORAND proviseur coordinateur de l'Etablissement scolaire privé Jeanne D'Arc et toutes les associations, les différents services publics, les habitantes et habitants qui œuvrent à nos côtés et qui apportent tant de richesses aux projets et au bien commun et enfin, une nouvelle fois les bénévoles qui donnent la vie au fait associatif dont notre démocratie a tant besoin.

* * * * *

Depuis plus de 58 années, la MJC est engagée aux côtés des habitants du territoire, et plus particulièrement des jeunes. L'agrément « jeunesse et éducation populaire » délivré par l'état, et en cours jusqu'en 2027, nous honore et montre combien la MJC est reconnue comme une association sérieuse, dynamique, réactive, au cœur des enjeux sociétaux de jeunesse.

* * * * *

Fonctionnement interne et mouvement du personnel de la MJC

Cette année, des mouvements de personnels ont eu lieu.

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué de par leurs compétences, à donner vie aux projets de la MJC.

Remerciements à Charlène DAMBREVILLE, à Virginie MOUREN, à Cassandra BROWNHALL et à Sophie LAUGERO.

Nous nous réjouissons d'avoir accueilli à nos côtés lors de cette année 2023 Mathias COURCOL, Marina LOMBA et Léonie ARNAISE, qui contribuent dans différents secteurs enfance-jeunesse-famille et activités hebdomadaires, à l'enrichissement de notre projet d'animations.

Cristina ZIMARA, animatrice théâtre salariée, a souhaité renouveler son congé parental.

Enfin, nous ne pouvons pas conclure ce point sur les mouvements du personnel sans adresser nos chaleureuses salutations ainsi que nos plus sincères remerciements pour le travail accompli pendant plus de 10 ans par Thomas CHARTIER, coordinateur enfance-jeunesse-famille, qui nous quittera dans quelques jours pour de nouvelles aventures professionnelles et de vie.

Nous souhaitons également la bienvenue à Marie VAILLANT, tout juste arrivée dans notre équipe.

* * * * *

Des difficultés de recrutement qui persistent... Et qui sont préoccupantes !

Comme depuis près de 5 années et comme nous le rappelions l'année dernière ainsi que les années précédentes, les difficultés de recrutement persistent et cela quel que soit la forme du contrat de travail proposée. Si de nombreuses candidatures nous arrivent très régulièrement lors des publications et communications des nouvelles offres d'emplois, les contenus et profils ne correspondent pas, bien souvent, en termes d'expériences et de diplômes, aux obligations minimales que nos responsabilités exigent.

De plus quand nous avons la chance d'identifier et de sélectionner des candidatures, malheureusement nous observons souvent un taux d'absentéisme très important lors des entretiens d'embauche. Nous savons à quel point imaginer et construire des projets pédagogiques ambitieux avec l'ensemble de nos publics se relève alors totalement hasardeux et inconfortable d'autant plus en regard des législations en vigueur.

Réussir à vivre décemment dans notre vallée avec les salaires actuels généralement proposés, relève désormais du parcours du combattant, tant la carence en hébergements, les prix du marché, les prix de la vie courante, demeurent profondément élevés.

Si la solidarité interne chez les professionnels permanents est toujours actuelle et fait partie de l'ADN de la MJC, il n'en demeure pas moins que les remplacements, notamment sur les accueils de loisirs et autre, peuvent générer de la fatigue et même un découragement, au détriment parfois des missions premières.

Seule une revalorisation au niveau national des contenus, des formations, de la connaissance et des spécificités de la multitude des métiers de l'animation, le tout accompagné d'une revalorisation salariale concrète, permettraient selon nous, de garantir des candidatures sérieuses avec des professionnels engagés, consciencieux et investis, pour porter à bien le projet associatif.

Si le territoire de la Haute-Savoie a bien été identifié comme « territoire en tension » par l'Etat, la subvention pour une partie de la masse salariale, allouée par la ville aurait pu être revalorisée en adéquation avec les spécificités conjoncturelles.

Consciente des problématiques de logement rencontrées par l'ensemble des habitants et donc des travailleurs, la Ville de Chamonix, par convention avec la MJC, loue ponctuellement des logements au sein de la Tour T2 à des salariés vacataires, ce qui permet aux salarié.e.s recruté.e.s de bénéficier d'un logement, certes spartiate, mais à loyer modéré en comparaison aux loyers de la vallée. Sans cela aujourd'hui, nous ne serions plus en capacité de recruter des animateurs vacataires pour l'encadrement des enfants.

* * * * *

Le partenariat avec la Ville de Chamonix

L'année 2024 verra au 31.12.2024, la fin de la convention pluriannuelle d'objectifs (triennale 2022-2024). Comme à chaque période de renouvellement, nous serons pleinement impliqués dans la rédaction d'une convention d'objectifs qui tiendra compte du projet associatif de la MJC et de ses statuts, des objectifs, des enjeux, des valeurs, des moyens de l'association et de ses intérêts, en lien avec la politique enfance-jeunesse-famille-culture-prévention-citoyenneté de la ville de Chamonix.

Un courrier du Maire, reçu en date du 2 février 2024, nous a présenté les interrogations des élu.e.s de la ville quant au fonctionnement de l'association MJC à compter du 1er janvier 2025, et plus particulièrement sur la forme contractuelle envisagée par la commune pour encadrer la future convention pour la partie : encadrement des accueils de loisirs. Une première rencontre s'est tenue le 19 mars et a permis d'échanger sur les possibles modalités contractuelles en la matière, tout en rappelant pour notre part que le cadre légal de la convention pluriannuelle en cours était bien respecté et qu'il correspondait au document officiel de l'Etat : « convention pluriannuelle d'objectifs avec une association ».

Attachés avec sérieux et obligations aux bonnes formes légales et juridiques de nos fonctionnements et des engagements de nos actions, nous serons attentifs quant au fait que la forme de la contractualisation de la convention d'objectifs actuelle demeure pour le prochain contrat d'objectifs.

Comme cela a toujours été le cas, nous restons ouverts aux discussions (le prochain temps de rencontre avec la ville étant fixé à fin avril), échanges, bilans, évaluations, qui nous permettront, en confiance, de renégocier une convention pluriannuelle d'objectifs, forte de nos valeurs, de nos actions, et qui répond aux enjeux multiples du territoire, en reflétant la force de notre partenariat historique. Lors de cette rencontre, devrait être présentée par la ville de Chamonix aux représentants de la MJC, le résultat de l'étude juridique qu'elle a souhaité.

Nous informerons alors l'ensemble des adhérents, partenaires et salariés, des avancées conventionnelles envisagées.

Nous remercions sincèrement, au nom des membres du Conseil d'administration de la MJC, les élu.e.s référent.e.s de la collectivité, délégué.e.s au suivi de la MJC, à savoir, Mesdames Juliette Martinez et Marie-Noëlle FLEURY et Monsieur Jonathan CHIH, et plus largement les membres élu.e.s du Conseil Municipal pour le soutien accordé à la MJC.

* * * * *

Des travaux conséquents qui se terminent et le fonctionnement de la MJC depuis presque 2 ans

Depuis septembre 2022, un chantier colossal de rénovation énergétique, afin de répondre aux normes environnementales les plus drastiques a été entrepris. Au-delà de ces travaux, une mise aux normes des accès P.M.R a eu lieu dans tout le bâtiment avec la pose d'un ascenseur sur tous les niveaux de la MPT, ainsi que la rénovation de certains espaces dans la Coupole (espace « cuisine », aménagements de lieux de rangements, sanitaires, bar de la Coupole, café associatif...), la rénovation électrique de tout le bâtiment et la construction d'espaces de stockages.

Nous rappelons que l'intégralité de ces travaux est prise en charge par la commune de Chamonix et nous la remercions.

La fin des travaux de la majeure partie du bâtiment ainsi que les dates de restitution du chantier et du passage de la commission de sécurité, prévue à ce jour au 30 avril 2024, devraient nous permettre, très prochainement et nous nous en réjouissons, de réinvestir le bâtiment MJC-Maison pour Tous avec beaucoup d'enthousiasme. Pour autant, cette réinstallation nécessite, et nous en sommes conscients, de nombreux aménagements et agencements que nous allons devoir bien gérer, dans un calendrier associatif déjà extrêmement chargé. Nous ne doutons pas du soutien de la collectivité pour nous accompagner dans ces grandes manœuvres.

En premier lieu, seul l'espace du rez-de-chaussée accueillera du public dans les prochains mois. Ce qui nous permettra d'aménager sereinement les autres espaces, d'identifier le matériel à investir, de redéfinir les espaces alloués, pour mener à bien la nouvelle saison à compter du mois de septembre 2024.

L'éclatement géographique des activités de la MJC, au sens large, durant ces deux ans, nous a des fois fait perdre un peu de proximité avec nos adhérent.e.s, nous sommes impatients à l'idée de retrouver un lieu plus confortable et plus adapté à l'accueil des publics.

Nous remercions une nouvelle fois, les bénévoles de la MJC dont les membres du Conseil d'Administration, l'ensemble des partenaires, les adhérent.e.s, ainsi que toute l'équipe de professionnel.l.e.s qui mettent en œuvre, à l'échelle de notre Ville et au-delà, les projets fédérateurs, humanistes, culturels, solidaires et citoyens, dont notre société a tant besoin.

Nous réitérons notre appel à bénévoles pour nous accompagner à œuvrer au sein de la MJC.

Nous vous remercions.

Bonne soirée à vous toutes et à vous tous,

Les coprésidents de la MJC,
Pierre CARLOT et Dominique ANDRÉ



Rapport financier 2024

BILAN

Edition détaillée

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTE (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	397 604.50	343 166.85	54 437.65	84 187.73
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	397 604.50	343 166.85	54 437.65	84 187.73
218100 Aménagement divers locaux	8 225.49		8 225.49	8 225.49
218200 Matériel de transport	182 149.40		182 149.40	175 490.24
218300 Mat.de bureau et informatique	29 907.87		29 907.87	29 907.87
218400 Mobilier	28 657.98		28 657.98	28 657.98
218450 Matériel d'activités	130 036.29		130 036.29	130 036.29
218500 Matériel ALSH BALMAT	18 627.47		18 627.47	18 627.47
281810 Amort. aménag. divers locaux		8 225.49	-8 225.49	-8 095.49
281820 Amort. matériel de transport		129 172.12	-129 172.12	-95 692.02
281830 Amort.mat de bureau & informat		29 446.35	-29 446.35	-28 144.08
281840 Amort. mobilier de bureau		28 657.98	-28 657.98	-28 657.98
281845 Amort. matériel d'activités		129 037.43	-129 037.43	-127 540.56
281850 Amort. matériel ALSH BALMAT		18 627.48	-18 627.48	-18 627.48
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60.00		60.00	60.00
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	60.00		60.00	60.00
275000 Dépôts et cautionnements versé	60.00		60.00	60.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	397 664.50	343 166.85	54 497.65	84 247.73
STOCKS ET EN-COURS	2 860.74		2 860.74	2 860.74
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES	2 860.74		2 860.74	2 860.74
371000 Stock m/ses fournitures de bureau	2 637.95		2 637.95	2 637.95
371100 Stock boissons	222.79		222.79	222.79
CREANCES D'EXPLOITATION	82 558.11		82 558.11	108 341.03
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	3 441.90		3 441.90	44 959.86
411000 Usagers - Collectif Clients	3 441.90		3 441.90	44 959.86
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	79 116.21		79 116.21	63 381.17
409100 Fournisseurs débiteurs	4 676.68		4 676.68	44.78
409800 Avoirs à recevoir	1 804.85		1 804.85	
468700 Produits divers à recevoir	72 300.80		72 300.80	63 002.51
471000 IJSS et IJ Prev reversées	333.88		333.88	333.88
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	301 904.62		301 904.62	205 347.12

BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
511000 Chèques à encaisser	3 897.70		3 897.70	2 807.85
511100 ANCV à encaisser	610.00		610.00	29.40
512000 Société générale c/c	35 810.00		35 810.00	48 889.35
512100 SG Cpte/Livret	240 821.13		240 821.13	112 549.59
512200 SG Livret A	18 160.09		18 160.09	37 989.42
514000 Chèques postaux	171.38		171.38	1 336.45
530000 Caisse Principale	1 904.42		1 904.42	1 254.96
530100 Caisse Accueil	529.90		529.90	490.10
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 968.49		2 968.49	120.00
486000 Charges constatées d'avance	2 968.49		2 968.49	120.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	390 291.96		390 291.96	316 668.89
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	787 956.46	343 166.85	444 789.61	400 916.62

BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	4 936.56	4 936.56
102000 Fonds associatif	4 936.56	4 936.56
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	72 482.70	72 482.70
106800 Autres réserves	50 000.00	50 000.00
106850 Autres réserves	22 482.70	22 482.70
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	29 305.48	23 500.88
110000 Report à nouveau (Créditeur)	29 305.48	23 500.88
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	12 271.17	5 804.60
120000 Résultat excédentaire	12 271.17	5 804.60
SITUATION NETTE (1)	118 995.91	106 724.74
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)		
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	118 995.91	106 724.74
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		2 500.00
194000 Fonds dédiés sur subv. de fonctionnement		2 500.00
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)		2 500.00
PROVISIONS POUR RISQUES	50 501.27	50 501.27
151800 Autres provisions pour risques	50 501.27	50 501.27
PROVISIONS POUR CHARGES	70 171.75	61 231.37
153000 Provisions indemn.départ retraite	67 577.00	48 457.85
153100 Prov autres charges du personnel	2 594.75	2 773.52
158000 Autres provisions pour charges		10 000.00
TOTAL PROVISIONS (4)	120 673.02	111 732.64
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	43 090.41	37 345.62
401000 Collectif Fournisseurs	434.07	-1 763.28
408000 Frs factures non parvenues	22 559.25	18 958.19
419000 Usagers créditeurs	20 097.09	20 150.71
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	114 291.78	102 053.15
421000 Rémun.nettes dues au personnel	1 375.99	714.83
428200 Dettes provis. congés à payer	42 222.19	30 705.13
431000 Sécurité Sociale	31 409.96	32 313.59
437200 Mutuelle Humanis	1 137.18	1 127.70
437300 Caisse retraite Klesia	9 241.98	9 459.53
437600 Caisse prév. Humanis	2 771.14	3 296.97
437800 Formation	3 494.99	3 941.92

BILAN

Passif	31/12/2023	31.12.2022
	Montant	Total
<i>438200 Charges soc.sur congés à payer</i>	18 999.99	13 817.31
<i>442100 Prélèvements à la source</i>	1 224.78	1 071.00
<i>447100 Taxe sur les salaires</i>	2 413.58	5 605.17
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	4 535.53	2 299.35
<i>419800 RRR à accorder et autres avoirs à établi</i>		689.39
<i>468600 Charges diverses à payer</i>	4 535.53	1 609.96
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	43 202.96	38 261.12
<i>487000 Produits constatés d'avance</i>	43 202.96	38 261.12
TOTAL DETTES (5)	205 120.68	179 959.24
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	444 789.61	400 916.62

Récapitulatif

Compte de résultat à Décembre 2023

	Charges	Produits
Total	1 000 331.76	1 012 602.93
Bénéfice	12 271.17	
Totaux Gestion	1 012 602.93	1 012 602.93

Bilan à Décembre 2023

Actif	Passif
444 789.61	444 789.61

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES		270 561.43	258 310.53
SOUS-TOTAL 60	43 028.78		39 950.88
606130 Carburant	2 945.68		3 479.28
606200 Fournitures restauration	5 058.22		3 865.24
606250 Fournitures boissons	1 388.76		1 899.96
606300 Fourn.entret./Pt équipement	19 436.24		21 407.47
606400 Fournitures administratives	2 078.25		692.01
606450 Photocopies	3 718.15		4 165.60
606800 Fournitures & mat. activités	8 037.96		4 250.99
606810 Fourn. pharmacies	365.52		190.33
SOUS-TOTAL 61	172 387.91		173 830.60
611000 Sous-traitance générale	53 110.58		47 637.06
611050 Sous-traitance restauration	34 216.34		35 082.00
611100 Sous traitance culturelle	47 414.94		39 288.20
611200 Sous-traitance comm. comm.	8 282.29		22 642.98
613200 Locations Immobilières	2 300.00		2 240.00
613500 Locations mobilières	3 620.04		797.04
613510 Locations financières	2 280.00		2 280.00
615200 Entret.& réparat./biens immos	78.30		207.38
615500 Entret.& réparat./biens mobil.	68.17		
615550 Entret.& réparat./mat.transport	3 686.62		8 798.11
615600 Maintenance	2 438.40		2 347.20
616100 Primes assurances-multirisques	9 230.25		7 574.90
616800 Assurances véhicules	4 918.28		4 532.73
618100 Documentation générale	541.20		327.60
618300 Documentation technique	202.50		75.40
SOUS-TOTAL 62	55 144.74		44 529.05
621400 Personnel mis à disposition	720.00		
622600 Honoraires	3 050.00		3 855.60
623000 Publicité, Relations publiques	1 119.18		40.58
623400 Cadeaux à la clientèle	206.88		
623600 Catalogies et imprimés	3 706.87		4 328.39
623700 Publications	1 647.53		
623800 Divers (pourboires,dons,...)	75.00		
624100 Transports sur achats	5.00		
624800 Transports d'activités	5 507.79		2 788.49
625100 Voyages et déplacement du personnel	2 550.95		4 846.65
625200 Autres déplacements (Artistes...)	794.07		2 036.40
625500 Frais de déménagement	184.25		
625600 Missions	1 144.32		322.26
625700 Réceptions repas	8 983.38		4 977.77
625701 Réception hébergement	14 824.65		8 181.40
625800 Frais fonct.instances associat (AG & CA)	520.15		318.56
626000 Affranchissements	2 695.49		620.87
626100 Frais télécommunications	509.25		939.48
626200 Internet	496.40		731.07
626300 Liaisons informatiques	1 370.04		1 349.75
627000 Services bancaires & assimilés	803.91		528.35
627100 Commissions ANCV	364.12		438.02

COMPTE DE RESULTAT

Charges (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
627200 Commissions Carte bleue	304.07		404.81
628100 Concours divers, cotisations..	2 728.94		2 565.61
628400 Frais de recrutement			49.30
628600 Frais de formation	832.50		5 205.69
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	22 269.08		22 246.09
631100 Taxes sur les salaires	13 243.58		17 005.17
633300 Part.empl.à formation prof.continue	9 025.50		5 240.92
SALAIRES ET TRAITEMENTS	445 309.55		539 600.87
641100 Salaires & appointements bruts	433 634.74		461 079.22
641210 Provision Congés Payés	11 517.06		44 522.44
641300 Primes et gratifications			650.00
641350 Prime Transport	157.75		212.40
641400 Indemnités et avantages divers			33 136.81
CHARGES SOCIALES	144 653.43		163 395.22
645100 Cotis. URSSAF	90 446.13		110 546.73
645200 Cotis. Mutuelle	2 136.52		2 335.95
645300 Cotis. Retraites Klesia	27 930.05		30 271.85
645500 Prov. Charges s/Congés Payés	5 182.68		
645600 Cotis. prévoyance Humanis	7 532.23		8 392.39
645800 Cotis.aux autres Org.Sociaux	3 240.37		1 343.49
647200 Versts aux Com.Entrep.& d'Etab	3 698.38		4 587.01
647500 Médecine du Travail, Pharmacie	2 151.36		2 497.80
648000 Autres charges de personnel	2 335.71		3 420.00
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		106 580.99	79 789.66
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	36 409.24		28 558.29
681100 Dotations aux amorts des immo.	36 409.24		28 558.29
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	70 171.75		51 231.37
681500 Dot.aux prov.risques & charges	70 171.75		51 231.37
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	9 526.78		8 417.73
651600 Droits d'auteurs & reproduct. (SACEM)	8 161.70		8 140.90
654000 Pertes sur créances irrécouvr.	1 200.44		140.90
658000 CHARGES DIV. GESTION COURANTE	164.64		135.93
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		998 901.26	1 071 760.10
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			108.37
668000 Autres charges financières			108.37
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			108.37
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 430.50		456.76
671200 Pénalités et amendes fisc/péna	2.00		
671300 Dons - Libéralités	500.00		
671800 Aut.ch.except./Opér.gestion ex			1.00
672000 Charges sur exerc. antérieurs	928.50		455.76
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			

COMPTE DE RESULTAT

Charges (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		1 430.50	456.76
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5) <i>689400 Engagts à réal./subv.attribuée</i>			12 500.00 <i>12 500.00</i>
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		1 000 331.76	1 084 825.23
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		12 271.17	5 804.60
TOTAL GENERAL		1 012 602.93	1 090 629.83

COMPTE DE RESULTAT

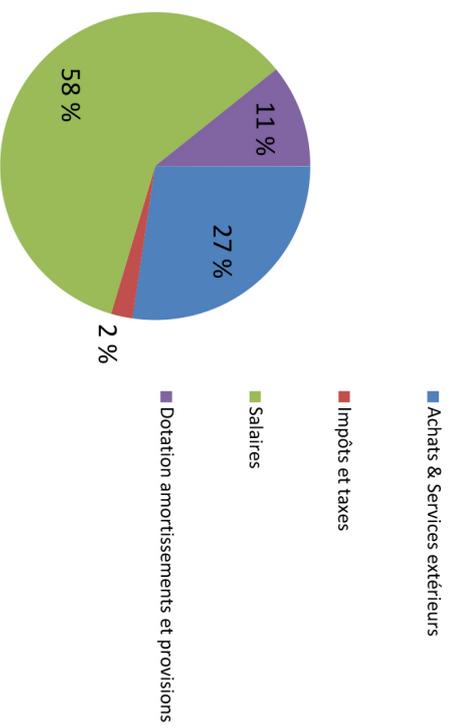
Produits (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES	996.30		2 208.96
707100 Recettes bar	996.30		2 208.96
PRODUCTION VENDUE	200 546.37		195 334.03
706000 Participations adhérents	198 752.38		195 829.62
708300 Locations diverses consenties			30.00
708800 Aut.produits activités annexes	1 390.92		163.80
709000 Rbt participations adhérents	403.07		-689.39
SOUS-TOTAL A		201 542.67	197 542.99
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION		684 808.55	661 698.07
SOUS-TOTAL 741	22 214.00		20 697.00
741000 Subv.de fonctionnement-DRAJES	8 000.00		9 500.00
741400 ETAT - FONJEP	14 214.00		11 197.00
SOUS-TOTAL 742	2 000.00		
742000 Subv.fonctionnement - REGION AURA	2 000.00		
SOUS-TOTAL 743	7 000.00		7 000.00
743000 Sub.Conseil Départemental	7 000.00		7 000.00
SOUS-TOTAL 744	592 000.00		579 305.95
744000 Subv.fonctionnement-COMMUNE	592 000.00		579 305.95
SOUS-TOTAL 745	61 594.55		53 995.12
745000 Subv.prestations sces - CAF	48 275.73		39 844.52
745100 Bons vacances CAF	12 664.00		14 150.60
745200 Subv fonct autres CAF	654.82		
SOUS-TOTAL 748			700.00
748000 Subv.fonctionnement - AUTRES			700.00
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	78 621.31		189 778.86
781500 Repr.s/prov.risques&ch.exploit	51 231.37		135 337.19
791000 Transferts de charges	17 988.98		25 318.42
791100 Transferts de charges de fonct. matériel	1 794.60		5 837.74
791200 Tranferts charges comm.comm.	7 606.36		23 285.51
COLLECTES			
COTISATIONS	24 634.30		27 838.54
756000 Cotisations des Adhérents	10 794.92		11 657.94
756220 Participations saison culturelle	13 794.50		16 180.60
756800 Autres participations accessoires	44.88		
AUTRES PRODUITS	108.84		1.50
758000 PRODUITS DIV. GESTION COURANTE	108.84		1.50
SOUS-TOTAL B		788 173.00	879 316.97
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		989 715.67	1 076 859.96
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 931.63		1 106.15
768100 Intérêts des cptes financiers	5 931.63		1 106.15
REPRISES SUR PROVISIONS			

COMPTE DE RESULTAT

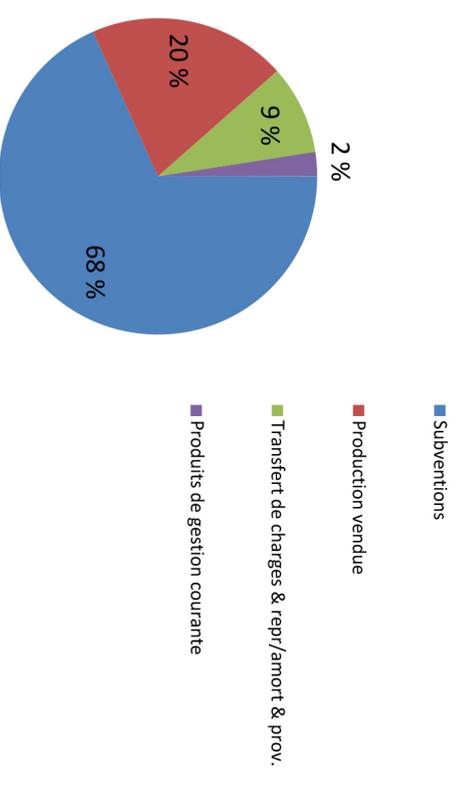
Produits (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
TRANSFERT DE CHARGES DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		5 931.63	1 106.15
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 455.63		1 163.72
771800 Produits except./op de gestion	60.59		1.20
772000 Produits sur exerc.antérieurs	4 395.04		1 162.52
SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		4 455.63	1 163.72
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	12 500.00		11 500.00
789000 Report ressources non utilisés/exo antér	12 500.00		11 500.00
TOTAL DES PRODUITS		1 012 602.93	1 090 629.83
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
TOTAL GENERAL		1 012 602.93	1 090 629.83

DEPENSES - RECETTES 2023

DEPENSES

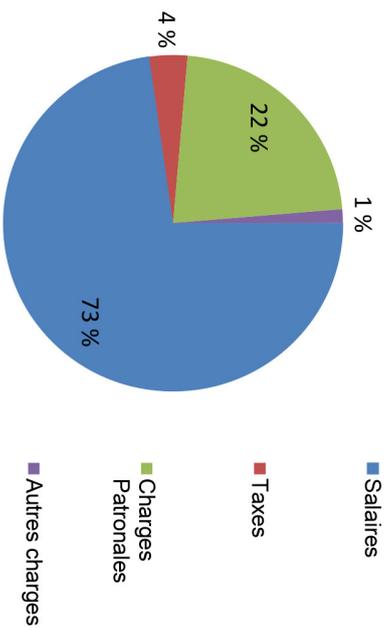


RECETTES

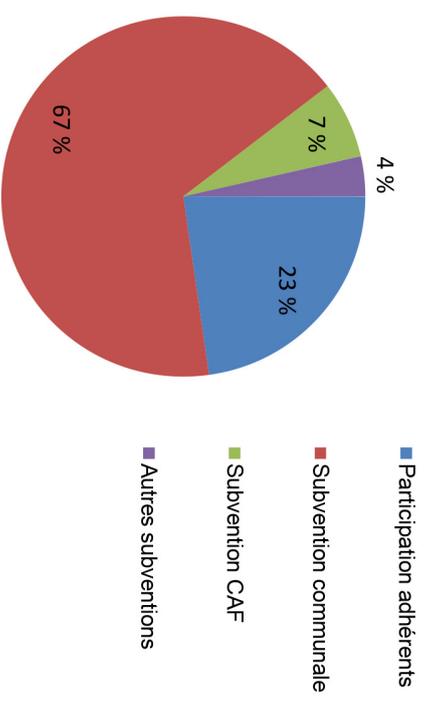


REPARTITION DES CHARGES SALARIALES / PARTICIPATIONS DES ADHERENTS ET SUBV. 2023

SALAIRES ET CHARGES



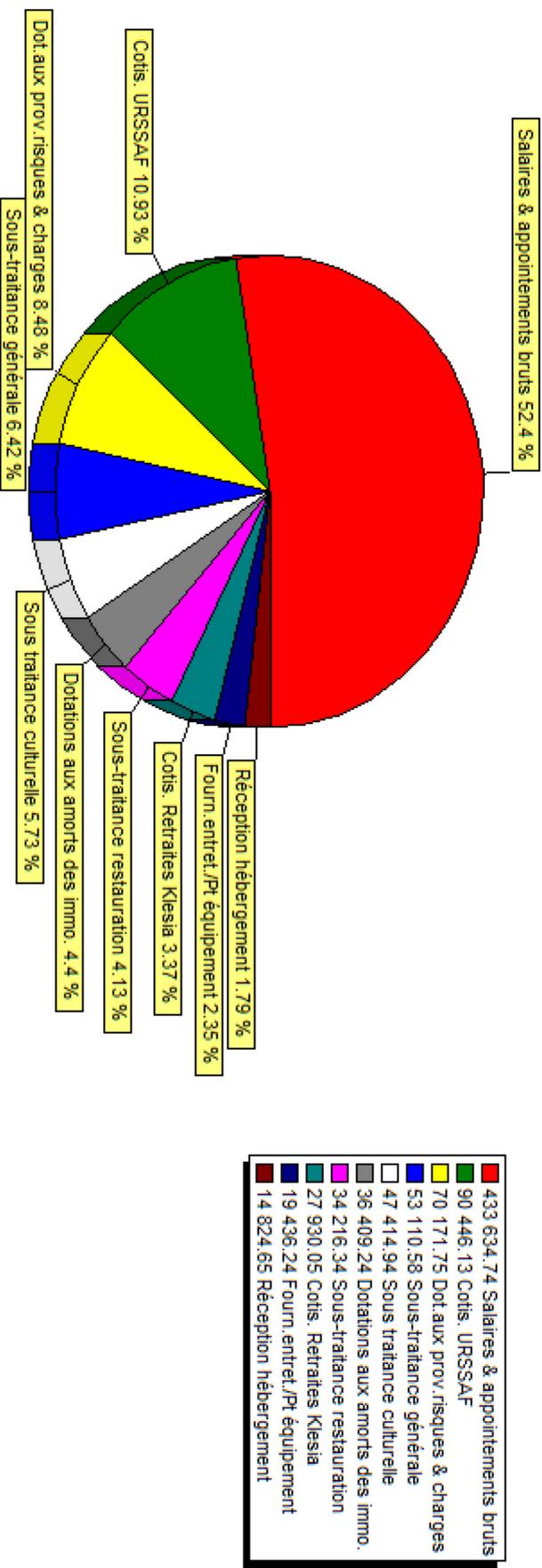
PARTICIPATIONS DES ADHERENTS ET SUBVENTIONS



LES 10 POSTES DE CHARGES LES PLUS IMPORTANTS

Sélection période du 01.01.2023 au 31.12.2023

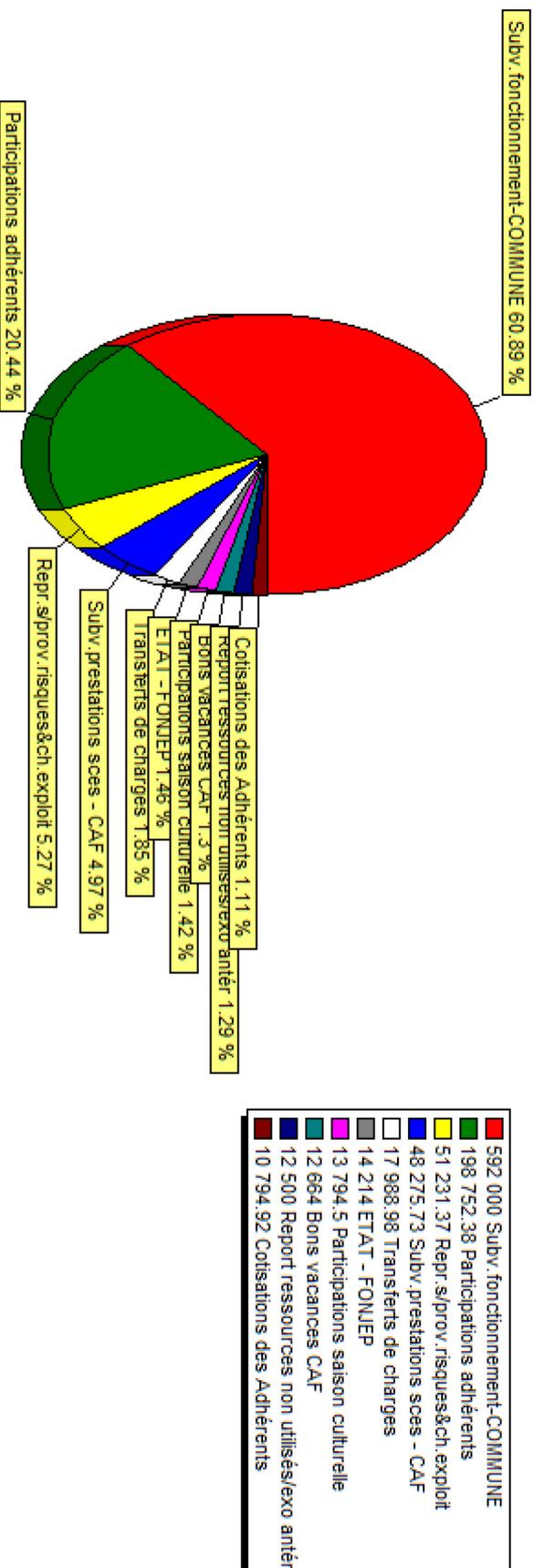
Compte	Intitulé	Solde débiteur
641100	Salaires & appointements bruts	433 634,74
645100	Cotis. URSSAF	90 446,13
681500	Dot.aux prov.risques & charges	70 171,75
611000	Sous-traitance générale	53 110,58
611100	Sous traitance culturelle	47 414,94
681100	Dotations aux amortis des immo.	36 409,24
611050	Sous-traitance restauration	34 216,34
645300	Cotis. Retraites Klesia	27 930,05
606300	Fourn. entret./Pt équipement	19 436,24
625701	Reception hébergement	14 824,65
Total :		827 594,66



LES 10 POSTES DE PRODUITS LES PLUS IMPORTANTS

Sélection période du 01.01.2023 au 31.12.2023

Compte	Intitulé	Solde créditeur
744000	Subv.fonctionnement-COMMUNE	592 000.00
706000	Participations adhérents	198 752.38
781500	Repr.s/prov.risque&ch.exploit	51 231.37
745000	Subv.prestations sces - CAF	48 275.73
791000	Transferts de charges	17 988.98
741400	ETAT - FONJEP	14 214.00
756220	Participations saison culturelle	13 794.50
745100	Bons vacances CAF	12 664.00
789000	Report ressources non utilisés/exo antér	12 500.00
756000	Cotisations des Adhérents	10 794.92
Total :		972 215.88



592 000	Subv.fonctionnement-COMMUNE
198 752.38	Participations adhérents
51 231.37	Repr.s/prov.risque&ch.exploit
48 275.73	Subv.prestations sces - CAF
17 988.98	Transferts de charges
14 214	ETAT - FONJEP
13 794.5	Participations saison culturelle
12 664	Bons vacances CAF
12 500	Report ressources non utilisés/exo antér
10 794.92	Cotisations des Adhérents

ANNEXE AUX COMPTES 2023 de la MJC de CHAMONIX

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 444 789,61€.

Le résultat net comptable est excédentaire de 12 271,17€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis.

1- REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'Association applique les principes comptables préconisés par le PCG, identiques d'un exercice à l'autre, avec une transparence économique pour ses adhérents et ses partenaires et aussi, bien entendu, une pérennisation de son activité. Sa gestion associative désintéressée et ainsi que ses missions dans le cadre du conventionnement avec la ville de Chamonix lui confèrent quelques particularités précisées ci-après.

Partenaire principal de l'association, la commune verse une subvention annuelle de 592000€, montant constant depuis 2020, dont 525000€ participent au financement des postes conventionnés (une partie des postes des salariés selon convention) et 67000€ participent au fonctionnement des projets de la MJC (programmation socioculturelle, jeunesse, enseignement des musiques actuelles et formation BAFA).

Un contrat d'objectifs a été renégocié en 2021 et signé le 4 avril 2022 pour une durée de 3 ans. Il arrivera à échéance le 31 décembre 2024.

Depuis la signature de ce nouveau contrat d'objectifs, le montant de la subvention participant au financement des postes conventionnés est gelé malgré les augmentations légales et conventionnelles, notamment celles de l'avenant 182 relatif au système de rémunération dans la branche Eclat. Les dispositions de cet avenant ont été appliquées au 1er janvier 2022. Au 01/01/2023, l'avenant 194 augmente à nouveau les valeurs des points, puis l'avenant 198 fait encore évoluer l'indice de base à compter du 26 novembre 2023.

Le 1^{er} acompte a été versé au mois de mars, les versements suivants sont intervenus tous les deux mois et le solde a été versé en février 2024 ce qui aurait pu occasionner des problèmes de trésorerie et fragiliser l'activité, sans une gestion rigoureuse de l'association.

La subvention participant au fonctionnement (programmation socioculturelle, jeunesse, enseignement des musiques actuelles et formation BAFA) est allouée à la MJC sur présentation de justificatifs, en fin d'exercice. Elle a été versée en février 2024.

Concernant la méthode d'amortissement du matériel, elle est basée sur le principe suivant depuis 2000 (avant cette date, le matériel investi était amorti durant l'exercice annuel) :

- 3 ans pour le matériel d'activités et « sensible » (audio-visuel, informatique) ;
- 5 ans pour le matériel de transport et mobilier fragile ;
- 10 ans pour le mobilier.

2- NOTES SUR LE BILAN ACTIF AU 31.12.2023

218200 – Matériel de transport : changement du moteur du Renault Trafic

468700 – Produits divers à recevoir :

Subvention Ville de Chamonix pour 72000,00€
Malakoff – indemnités prévoyance pour 163,80€
Helloasso – entrées concert pour 137,00€

Disponibilité : 301 904,62€

486000 – Charges constatées d'avance :

Abonnement revue pour 120,00€
Festival Remballe Ta Haine 2024 pour 2848,49€

3- NOTES SUR LE BILAN PASSIF AU 31.12.2023

151800 – Provisions pour risques

Provisions indemnités activité partielle (ETAT) d'un montant de 50 501,27€, somme correspondant aux indemnités activités partielles non soumises à charges relatives au montant des salaires liés aux « postes conventionnés » (contrat d'objectifs 2019-21). Cette obligation de déclaration en chômage partiel était la seule possibilité pour notre association de préserver le statut et la couverture sociale des salariés tout en respectant les obligations légales de l'employeur.

153000 – Provisions indemnités départ retraite

Rappel sur la méthode de calcul des indemnités de départ en retraite :

Jusqu'au 31 décembre 2008, la provision pour indemnités départ en retraite correspondait à ¼ de mois de salaire par année d'ancienneté.

Une importante modification est intervenue dans ce calcul suite à l'avenant 123 de la Convention Collective Nationale Animation R2-043 et 44 du 17 décembre 2008.

L'Association a décidé d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2009 la méthode d'estimation suivante : la provision pour indemnités de licenciement et par ricochet, les indemnités de départ en retraite est égale à ¼ de mois de salaire par année d'ancienneté jusqu'à la dixième année incluse puis 1/3 de mois de salaire par année d'ancienneté à partir de la onzième année.

Comme les années précédentes, la provision n'est comptabilisée qu'à partir de la 5^{ème} année de présence à la MJC. La provision est régularisée et comptabilisée tous les ans par rapport aux valeurs des points de la convention collective ECLAT.

Ce calcul fait abstraction de la probabilité de départ à la retraite, ou de décès avant l'âge du départ.

Au 31/12/2023, la provision augmente en raison de à l'acquisition par 3 salariés de 5 ans d'ancienneté, et de l'augmentation des valeurs des points.

419000 – Usagers créditeurs

Règlements effectués par les adhérents en septembre 2023 pour l'accueil de loisirs et les activités hebdomadaires de l'année scolaire 2023-2024.

408000 – Fournisseurs Factures non parvenues et concernant l'exercice 2023 : In Extenso, Ville de Chamonix (repas ACM).

428200 – Dettes provisions congés à payer & 438200 – Charges sociales sur congés à payer

Valeur des congés à payer à la fin de l'exercice, qui varie d'une année sur l'autre suivant les congés non pris par l'ensemble du personnel au 31 décembre. Pour rappel la période

légale de pose légale est du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024. Pour 2023, les salariés ont pris moins de congés payés, qu'ils devront prendre avant fin mai 2024.

487000 – Produits constatés d'avance :

- Péréquation des activités (septembre/juin),
- Péréquation des adhésions (juin à mai)

4- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2023**CHARGES**

On constate une relative stabilité conjoncturelle des charges entre 2022 et 2023, conséquence des difficultés à recruter, faute de candidats. Sans ces difficultés, le compte de charges exploserait.

PRODUITS

743000 – Subvention Conseil Départemental : pour les festivals 'Femmes Egalités Réalités' & 'Remballe ta haine !'

744000 – Subvention Communale : relative au contrat d'objectifs pour un montant de 592000€.

745000 – Subvention prestations de services CAF : subvention horaire relative aux ACM, allouée à la MJC

745100 – Bons vacances CAF : variation des quotients familiaux

756000 – Cotisations des adhérents : variation à la réduction du nombre de stages en raison de l'éclatement géographique de nos activités proposées hors les murs pendant les travaux de la Maison pour Tous

756220 – Participation saison culturelle :

Baisse liée à la participation exceptionnellement forte des établissements scolaires en 2023 pour la médiation scolaire

5- CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA MJC**Le respect de l'équilibre budgétaire :**

- L'accueil de loisirs
- Les actions jeunes et culturelles

Volonté d'une politique tarifaire attractive pour les jeunes ainsi que pour l'ensemble des adhérents de l'association qui perdure depuis plusieurs années et qui renforce le statut de non-lucrativité de l'Association.

Cette volonté a été encore renforcée en septembre 2023, avec le doublement du nombre de tranches de tarifications au quotient familial pour les accueils de loisirs.

Engagement fort des bénévoles élus du Bureau du Conseil d'Administration et sur certaines activités.

6 - CONCERNANT LES FINANCEMENTS

Nous constatons :

- Maintien du montant de la subvention communale à hauteur de 525000€ depuis 2020 qui participe au financement des postes salariés dits conventionnés ;
- Maintien de la subvention communale de 67000€ versée sur justificatifs en fin d'année qui participe au fonctionnement, pour la programmation socio-culturelle, jeunesse, enseignement des musiques actuelles et le soutien aux formations BAFA ;
- Subvention Conseil Départemental pour les projets 'Remballe Ta Haine !' et 'Femmes, Egalités, Réalités' et les actions de médiation avec les publics scolaires.
- Subventions SDJES 74 pour les projets 'Remballe Ta Haine !', 'Femmes, égalités, réalités'
- Maintien de la subvention FONJEP (ETAT) Coordination et nouvelle subvention FONJEP Jeunes Animation

Notre souci demeure de savoir comment faire pour que notre Association n'entre pas dans l'engrenage du déficit structurel dû aux augmentations légales et conventionnelles et notamment celles relatives à l'avenant 182 qui porte sur le système de rémunération de la branche Eclat et, dans le même temps, à la non-augmentation depuis 2020 du montant de la subvention qui participe au financement des postes conventionnés.

7 - AUTRES INFORMATIONS

La Convention Triennale signée entre la Ville de Chamonix et la MJC permet à la MJC de disposer gracieusement d'hébergements pour son fonctionnement et ses activités. Cette mise à disposition permanente comprend plusieurs bâtiments communaux avec prise en charge des fluides et de l'entretien. A ce jour, ces contributions volontaires n'ont pas été valorisées et justifiées par la ville de Chamonix.

A noter qu'en raison des travaux conséquents engagés à la Maison pour Tous depuis juin 2022, d'autres locaux provisoires ont été mis à disposition de la MJC, toujours à titre gracieux le temps de la réalisation des travaux.

Tous les administrateurs élus associatifs sont des bénévoles et assurent la gouvernance associative de la MJC. Certaines activités sont encadrées par des bénévoles. D'autres adhérents s'investissent dans des projets, plus particulièrement dans l'organisation et le soutien des manifestations de l'association.

Fait à Chamonix, le 14 mars 2024
La Trésorière,

Martine FROUCHT

Budget prévisionnel 2024

Prévisionnel corrigé pour AG suite gel subvention 2024

60	ACHATS		70	REMUNERATIONS DES SERVICES	
606130	Carburant	6 500,00	706000	Participations adhérents	250 000,00
606200	Fournitures restauration	11 000,00	707100	Recettes bar	2 000,00
606250	Fournitures boissons	4 500,00		Total :	252 000,00
606300	Fourn.entret./Pt équipement	25 000,00			
606400	Fournitures administratives	3 000,00			
606450	Photocopies	4 000,00			
606800	Fournitures & mat. activités	18 000,00	74	SUBVENT.D'EXPLOITATION	
	Total :	72 000,00	744000	Subv.fonctionnement-COMMUNE	592 000,00
			745000	Subv.fonctionnement - CAF	65 000,00
				Total :	657 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS				
611	Sous-traitance	160 000,00			
613	Locations	7 000,00			
615500	Entret.& réparat./biens mobil.	2 000,00	75	AUTRES PRODUITS GEST.COURANTE	
615550	Entret.& réparat./mat.transport	8 000,00	756000	Cotisations des Adhérents	18 000,00
615600	Maintenance	2 800,00	756210 & 220	Participations saison culturelle & jeunesse	21 000,00
616	Primes d'assurance	14 000,00	756800	Autres participations accessoires	1 000,00
618	Documentation générale & technique	1 000,00		Total :	40 000,00
	Total :	194 800,00			
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		76	PRODUITS FINANCIERS	
622600	Honoraires	3 500,00	768	Autres produits financiers	1 000,00
623	Publicité,publications,relations public	15 000,00		Total :	1 000,00
624800	Transports d'activités	9 000,00	78	REPRISE S/AMORT. ET PROVISIONS	
625100	Voyages et déplacement du personn	8 000,00	78	REPRISE S/AMORT. ET PROVISIONS	150 000,00
625200	Autres déplacements (Artistes...)	5 000,00		Total :	150 000,00
625600	Missions	5 000,00			
625700	Réceptions	22 000,00			
626	Frais postaux et frais de télécomm.	5 000,00	79	TRANSFERTS DE CHARGES	
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	79	TRANSFERTS DE CHARGES	45 000,00
628100	Concours divers, cotisations..	4 000,00		Total :	45 000,00
	Total :	78 500,00			
63	IMPOTS,TAXES ET VERSEM.ASSIMIL.				
631100	Taxes sur les salaires	14 000,00			
633300	Part.empl.format.profes.contin	11 000,00			
	Total :	25 000,00			
64	CHARGES DE PERSONNEL				
641	Rémunérations du personnel	510 000,00			
645	Charges sociales	204 000,00			
647200	Versts aux Com.Entrep. & d'Etab	5 300,00			
647500	Médecine du Travail, Pharmacie	2 000,00			
648	Autres charges du personnel	4 500,00			
	Total :	725 800,00			
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE				
651600	Droits d'auteurs & reproduct. (SACEI)	10 000,00			
658	Ch diverses de gestion courante	100,00			
	Total :	10 100,00			
68	DOTAT.AMORTISS. ET PROVISIONS				
681100	Dotations aux amorts des immo.	30 000,00			
681500	Dotations aux provisions	45 000,00			
	Total :	75 000,00			
	Total charges :	1 181 200,00		Total produits :	1 145 000,00
	RESULTAT	-36 200,00			

Approuvé le :

Signatures :

Co-PrésidentsTrésorier

RESOLUTIONS

1^{ère} RESOLUTION : Rapport Moral et d'Orientation (Co-Présidents)

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral et d'orientation décide de l'approuver dans toutes ses dispositions

2^{ème} RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture de l'annexe aux comptes et la présentation de ceux-ci, décide de les approuver

Rapport du Commissaire aux Comptes IN EXTENSO

3^{ème} RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter l'excédent constaté au report à nouveau

4^{ème} RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire propose de maintenir la cotisation aux tarifs des années précédentes : Jeunes 10.50 €, Adultes 21.00 €

5^{ème} RESOLUTION : L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le budget prévisionnel 2024

6^{ème} RESOLUTION : Après lecture du rapport d'activité, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'approuver en sa totalité

7^{ème} RESOLUTION : Election de nouveaux administrateurs.

Nos partenaires



Maison des Jeunes et de la Culture de Chamonix
adresse provisoire : 164 avenue de Courmayeur
74400 Chamonix Mont-Blanc
www.mjchamonix.org
04.50.53.12.24 / accueil@mjchamonix.org

